Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260331-20260331_DCM11-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.03.31 DCM11

Séance du 31 mars 2026

Date de convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage : 27 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes BERNARD Elodie, CARADEC Valérie, NÉDELLEC Sanae, NORMANT Patricia, ROSPARS Corinne, THOMAS Karen.
MM. CAUDAL David, HENRY Jean-Paul, JACQUIN Laurent, LE BAIL Siméon, NÉDELLEC Philippe, SINDE Philippe.

Procurations :
M. Vincent LE DREN à M. Patrick URIEN.
Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Marchés de travaux complémentaires – Eglise St-Trémeur
Domaine : 1.1 Marchés publics - Délibération relative à la passation d'un marché complémentaire de travaux

Exposé

Pour mémoire, les travaux de restauration du chœur, de son mobilier ainsi que de la zinguerie du chevet de l'Eglise St-Trémeur ont été engagés en novembre 2025. Ils correspondent à la tranche ferme de l'opération et devraient s'achever aux mois d'avril ou mai 2026.

Ces travaux comprennent plusieurs lots :

1. Maçonnerie et pierre de taille
2. Statuaire et polychromie
3. Menuiserie bois
4. Ferronnerie
5. Eclairage
6. Couverture et zinguerie

Les travaux relatifs aux Décors peints font l'objet, quant à eux, d'une consultation directe. Ils ont été engagés à la demande de la DRAC. Ils sont sans incidence sur la présente délibération.

Le lot « couverture et zinguerie » a été attribué à l'entreprise HERIAU. Lors de la passation du marché, les travaux de réfection des solins avaient été prévus sur la base d'une estimation (sans intervention sur la toiture).

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260331-20260331_DCM11-DE

A l'avancement du chantier, il apparaît que l'état réel des solins est signif[illegible] prévu, nécessitant la réalisation de travaux complémentaires afin de prévenir tout risque d'infiltration d'eau. Ces travaux complémentaires s'élèvent à 9 249,70 € HT, soit 11 099,64 € TTC.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Prendre acte de la nécessité de réaliser des travaux complémentaires de réfection des solins ;
- Approuver la passation d'un marché complémentaire de travaux avec l'entreprise HERIAU, pour un montant de 9 249,70 € HT, soit 11 099,64 € TTC ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces travaux.

Vote

☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE

M. Philippe SINDE,

Secrétaire de séance.